



Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 3 février 2026 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Adele Varner, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

021-26/02

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Adam, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

022-26/02

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 13 janvier 2026 tel que présenté.

Adopté

023-26/02

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de 2026 tenue le 27 janvier 2026 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- M. Chris Matthews :

- Questions concernant sa propriété, les milieux humides, le zonage et le numéro civique.

Le maire répond qu'il devrait communiquer avec l'inspecteur municipal.



No de résolution
ou annotation

024-26/02

9. Correspondance

- *Le maire présente les courriels reçus des propriétaires du chemin des Rapides concernant leurs préoccupations au sujet du programme de collecte des matières résiduelles en bordure de rue.*
- *Demande d'appui de Réseau Biblio concernant les frais postaux*

Maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada / Résolution d'appui au Réseau Biblio de l'Outaouais

ATTENDU QUE la place qu'occupent les bibliothèques dans notre communauté, offrant un accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information à travers le pays;

ATTENDU QUE les ressources financières limitées des bibliothèques et l'importance du prêt entre bibliothèques;

ATTENDU QUE cette mesure constitue un levier essentiel pour l'échange de documents à coût raisonnable et pour assurer un accès équitable aux collections, particulièrement pour les bibliothèques en milieu rural;

ATTENDU QUE le projet de loi C-15 propose de retirer les tarifs réduits pour les prêts entre bibliothèques des obligations de Postes Canada;

ATTENDU QUE cette mesure pourrait avoir un impact important sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

ATTENDU QUE les conséquences de l'élimination de ce tarif préférentiel, soit une augmentation marquée des coûts d'expédition, une réduction de la disponibilité des prêts entre bibliothèques, et même une remise en question de la viabilité de ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'inquiète de l'impact concret que l'abolition de ce tarif aurait sur ses services de bibliothèque et sur ses usagers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil appuie le Réseau Biblio de l'Outaouais dans ses démarches visant à maintenir le tarif préférentiel pour les prêts entre bibliothèques;
- QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
- QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, M. Joël Lightbound.

Adopté

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère Sallafranque, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.



No de résolution
ou approbation

026-26/02

Taxation volumétrique de l'eau

CONSIDÉRANT QUE le rapport de gestion de l'eau potable 2024 soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas encore été approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a indiqué que l'approbation est notamment retardée en raison de l'absence de dispositions relatives à la taxation volumétrique de l'eau dans la taxation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de telles mesures est nécessaire afin de permettre la resoumission du rapport et de maintenir l'admissibilité aux bonifications de financement écoresponsables dans le cadre du programme PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver les modifications requises au règlement de taxation municipale afin d'y inclure des dispositions relatives à la taxation volumétrique de l'eau, conformément aux exigences ministérielles.

Adopté

Compteurs d'eau résidentiels

CONSIDÉRANT QUE le rapport de gestion de l'eau potable 2024 requiert des mesures correctives, incluant l'installation de compteurs d'eau, particulièrement dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette exigence est nécessaire à l'approbation du rapport par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au maintien de l'accès au programme PRIMEAU et à d'autres bonifications de financement écoresponsables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, de procéder à l'installation du nombre minimal de compteurs d'eau résidentiels requis pour se conformer aux exigences ministérielles, et que la direction générale soit mandatée pour déterminer le plan de mise en œuvre, les coûts et les options de financement.

Adopté

027-26/02

Structure tarifaire du site de transbordement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a examiné la proposition de grille tarifaire du site de transbordement établissant des frais et tarifs actualisés pour l'élimination des déchets et des matières connexes;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire comprend des frais par sac pour les déchets domestiques, ainsi que des tarifs révisés pour le dépôt de déchets, de débris de construction et de démolition, et de certains articles volumineux, tout en maintenant la gratuité pour les matières recyclables et de déviation désignées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la nouvelle grille tarifaire du site de transbordement telle que présentée, et que celle-ci entre en vigueur le 1er avril 2026, remplaçant toute grille tarifaire précédente.

Adopté



No. de Résolution
ou annotation

029-26/02

Journée de gros rebuts

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'organisation de la journée des gros rebuts le 30 mai 2026, pour la disposition gratuite des articles ménagers volumineux, telle que présentée.

Adopté

PRIMEAU – demande de financement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend réaliser le projet intitulé « Installation des réseaux d'aqueduc et d'égout du développement Centennial »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme PRIMEAU et s'engage à respecter toutes les conditions applicables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, et résolu :

- QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet du développement Centennial;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts admissibles ainsi que tout coût non admissible lié au projet, incluant tout dépassement de coûts;
- QUE le directeur général soit autorisé à déposer la demande, signer tout document requis et représenter la Municipalité dans toute démarche relative à cette demande.

Adopté

030-26/02

Emplacement du site

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité collabore avec l'Office d'habitation de l'Outaouais (OHO) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant le développement d'un projet de logements sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le site proposé pour la construction de l'immeuble a été présenté au conseil et examiné par l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque :

- QUE le conseil approuve l'emplacement proposé pour la construction de l'immeuble du projet de logements sur les lots numéros 5907602 et 5907603;
- QUE cette approbation soit transmise à l'Office d'habitation de l'Outaouais (OHO) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour information et afin de permettre la poursuite du projet.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafé, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

Demande de soutien financier de la MRC – Festival au Style de L’Isle 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de L’Isle-aux-Allumettes souhaite soutenir la tenue du *Festival au Style de L’Isle – édition 2026*, un événement structurant favorisant le développement culturel, communautaire et touristique du territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac offre un Programme de soutien aux festivals et événements majeurs – Volet 2 – Développement territorial pour l’exercice financier 2025-2026;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d’aide financière dans le cadre de ce programme afin de soutenir la réalisation du *Festival au Style de L’Isle 2026*;

ATTENDU QU’une résolution du conseil municipal est requise afin d’autoriser le dépôt de la demande ainsi que la signature de tous les documents s’y rattachant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque et résolu unanimement que :

- Le conseil municipal de la Municipalité de L’Isle-aux-Allumettes approuve le projet « Festival au Style de L’Isle 2026 » et autorise le dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et événements majeurs – Volet 2 – Développement territorial – 2025-2026;
- Mme Alicia Jones, directrice générale, soit autorisée à agir à titre de représentante officielle de la Municipalité, à déposer la demande d’aide financière et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis, y compris toute entente, contrat ou document connexe relatif à cette demande;
- La Municipalité s’engage à respecter les modalités et conditions du programme advenant l’octroi d’une aide financière.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Varner, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

032-26/02

Projet du terrain de balle St-Joseph – Acceptation des soumissions

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu des soumissions pour diverses composantes du projet du terrain de balle St-Joseph, incluant la préparation du terrain, le remplacement de la clôture, l’éclairage et l’installation de gradins;

ATTENDU QUE le Conseil a examiné les soumissions reçues et souhaite retenir la plus basse soumission conforme pour chacune des composantes du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Varner, appuyé par la conseillère Sallafranque :

- QUE le Conseil approuve l’acceptation de la plus basse soumission conforme reçue pour chacune des composantes suivantes du projet :
 - Travaux de surface — Mountainview Turfgrass, au montant estimé de 39 067,00 \$, plus les taxes applicables;
 - Remplacement de la clôture — M&R Feeds & Farm Supply, au montant estimé de 26 650,00 \$, plus les taxes applicables, incluant la fourniture et l’installation;
 - Éclairage du terrain de balle — Vickers Power Services, au montant estimé de 30 950,00 \$, plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

- Fourniture et installation des gradins — Sport Systems Canada Inc., au montant estimé de 12 900,00 \$, plus les taxes applicables;

- QUE la directrice générale soit autorisée à prendre les dispositions nécessaires et à signer tout document requis afin de compléter ces achats et travaux conformément aux politiques municipales d'approvisionnement.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, responsable du comité de la sécurité publique, étant absent, la directrice générale donne un rapport verbal.

033-26/02

Outil d'aide à la décision en cas de panne majeure d'électricité

ATTENDU QUE

la Municipalité a préparé un outil d'aide à la décision en cas de panne majeure d'électricité décrivant les mesures à prendre par les autorités municipales aux différentes étapes d'une interruption du service électrique et selon diverses conditions météorologiques;

ATTENDU QUE

cet outil vise à renforcer la préparation aux situations d'urgence, la coordination des interventions ainsi que la communication avec les résidents lors de pannes d'électricité prolongées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe :

- QUE le Conseil approuve l'outil d'aide à la décision en cas de panne majeure d'électricité tel que présenté;
- QUE la directrice générale soit mandatée pour mettre en œuvre les procédures prévues dans cet outil dans le cadre du programme municipal de préparation aux mesures d'urgence;
- QUE la directrice générale veille à ce que les résidents soient informés des principales mesures ainsi que des services de soutien municipaux disponibles lors de pannes majeures d'électricité, au moyen des canaux de communication appropriés.

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

034-26/02

Règlement de taxation 2026-001

ATTENDU QUE

la Municipalité est assujettie aux dispositions de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'

une présentation du projet de règlement a été effectuée et qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Adam lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 13 janvier 2026;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe et résolu unanimement que le Règlement no 2026-001, intitulé« Règlement établissant les taux de taxes foncières et de taxes de services pour l'exercice financier 2026 ainsi que les modalités de perception de ces taxes », soit adopté et mis en vigueur.

Adopté



No de résolution
ou annotation

035-26/02

Règlement 2026-002 sur la rémunération des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001) prévoit les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil a l'obligation d'adopter un règlement concernant la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes souhaite offrir une rémunération juste à ses élus, comparable à celle versée aux élus des autres municipalités de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté le 18 novembre 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming et résolu que le Règlement no 2026-002 concernant la rémunération des élus municipaux soit adopté et mis en vigueur.

Adopté à l'unanimité

Le maire vote en faveur de la résolution.

036-26/02

Code d'éthique et de déontologie des élus Règlement no 2026-003

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (la « Loi »), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, exige que toute municipalité locale ou municipalité régionale de comté dont le préfet est élu au suffrage universel adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à ses élus municipaux;

ATTENDU QU' une élection générale municipale a eu lieu en novembre 2025, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2;

ATTENDU QUE l'article 13 de la LEDMM exige que la Municipalité adopte un code d'éthique et de déontologie révisé, remplaçant celui en vigueur, avec ou sans modification, à la suite d'une élection générale;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du Conseil du 18 novembre 2025, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté. Cette exigence est également conforme à l'article 10 de la LEDMM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, et résolu que le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie soit adopté.

Adopté

037-26/02

Modification du règlement – Gestion interne des réunions du Conseil 2024-005.02

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver les modifications au Règlement 2024-005 concernant la gestion interne des réunions du Conseil et d'adopter le règlement révisé.

Adopté.



No de résolution
ou annotation

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de janvier est présentée.

12. Questions du public

- *M. Chris Matthews:*
 - *Demande des informations sur les réunions des comités et leurs horaires;*
 - *Pose des questions concernant le programme de collecte en bordure de rue et demande si un règlement concernant les bacs est prévu.*

Le maire répond qu'un règlement est actuellement en préparation.

- *M. David Gillespie:*
 - *Pose plusieurs questions à la suite de la séance d'information publique tenue concernant le nouveau programme de collecte des matières résiduelles en bordure de rue;*
 - *Demande si les réunions des comités sont ouvertes au public.*

Le maire répond aux questions concernant la gestion des matières résiduelles et confirme que les réunions des comités ne sont pas ouvertes au public.

- *M. Louis Lair:*
 - *Pose des questions sur le programme de collecte en bordure de rue, particulièrement en ce qui concerne la collecte sur les longs chemins privés;*
 - *S'informe des nouveaux tarifs du site de transfert;*
 - *Pose des questions sur les exigences relatives aux compteurs d'eau résidentiels.*

Le maire répond que les longs chemins privés sont traités au cas par cas, confirme la nouvelle structure tarifaire ainsi que les exigences relatives aux compteurs d'eau.

13. Varia

Aucun.

14. Huis-clos

038-26/02

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de procéder à huis clos, à 20 h 35.

Adopté

039-26/02

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, de reprendre la séance publique, à 21 h 20.

Adopté

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 3 mars 2026 à 19h00 au bureau municipal.



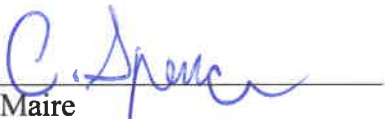
No de résolution
ou annotation

040-26/02

16. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Fleming, que la séance soit levée à 21 h 25.

Adopté


Directrice générale / Greffière-trésorière
Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.